

VEYRIER INFO

N°24 • Décembre 2024 - Paraît plusieurs fois par an

La récente actualité de votations fédérales et cantonales occulte quelque peu la prochaine importante échéance concernant notre commune, à savoir les élections municipales et administratives qui auront lieu en mars et avril 2025.

En effet, si les résultats concernant la baisse de la fiscalité, attendue pour la classe moyenne, a été largement plébiscitée, ceci avec l'appui du PLR, les objets concernant la mobilité ont tous été refusés, quand bien même ceux-ci avaient été soutenus par les autorités cantonales, que ce soit la passerelle le long du pont du Mont-Blanc, l'élargissement des autoroutes et le changement des tarifs TPG.

C'est donc un bilan en demi-teinte pour notre parti, même si notre commune n'est pas directement touchée par ces refus.

Mobilité

Cela étant, la mobilité et le trafic pendulaire restent un important sujet de politique communale que nous devons traiter, notamment au niveau du Conseil municipal, puisque nous sommes régulièrement invités à voter des crédits d'investissement permettant l'amélioration de notre réseau.

Au sein de l'hémicycle, notre groupe, appuyé par notre conseiller administratif Christian Robert, a pu soutenir différents projets dans le domaine, que ce soit de la mobilité douce, en plaçant pour des raccordements de qualité le long de la route du Val d'Arve, ou encore dans le cadre de la liaison entre les Grands Esserts et le Bout-du-Monde, par la création d'une nouvelle passerelle sur l'Arve et en votant aussi les adaptations de voirie nécessaires pour permettre aux bus à haut niveau de service (BHNS) de transporter nos citoyens, mais également les citoyens d'autres communes, au centre-ville, que ce soit à travers le rond-point de Carouge, le Bachel-de-Pesay ou encore par le Bout-du-Monde ou enfin par le pont de Sierre.

Le réseau de voirie n'étant pas extensible, il nous faut donc viser une meilleure utilisation de celui-ci, en passant notamment par l'augmentation de l'offre en transports publics et en mobilité douce.

Fiscalité

Concernant plus précisément la fiscalité, bien qu'elle touche principalement le canton, elle aura un impact sur les recettes communales, qui ont d'ores et déjà été anticipées pour la préparation du budget 2025. A cet égard, nous nous plaçons à rappeler que notre parti a également plaidé pour une baisse d'un centime additionnel, laquelle a été votée lors de cette législature.

Elections

Venons-en maintenant aux élections municipales et administratives qui nous attendent. Par le fait que nous passerons de 25 à 27 sièges, ceci en rapport avec l'augmentation de la population veyrière, nous permettant ainsi d'espérer décrocher un ou deux sièges supplémentaires, nous avons récemment déposé une liste de 14 candidats motivés.

Toutefois, même si le gâteau augmente, le nombre de convives également, dans la mesure où deux partis, jusqu'à présent non représentés au Conseil municipal, souhaitent y entrer.

Que l'on ne se méprenne pas sur leurs objectifs qui pourraient donner l'impression d'être proches des nôtres, notre parti a toujours défendu une qualité de vie à Veyrier, en respect de l'utilisation parcimonieuse et efficace des recettes fiscales, ainsi qu'une affectation de soutien adéquat à l'ensemble des associations motivées par les bénévoles et apportant la cohésion sociale à notre commune.

Nous n'avons pas la certitude que les nouveaux partis soient animés des mêmes préoccupations, quand bien même leurs arguments de campagne laisseraient prétendre le contraire.

Dans ce contexte, la qualité relationnelle que nous avons avec les partis du Centre et de Veyrier-Ensemble nous a permis de convenir d'un apparentement pour les élections municipales et, plus important, de partir unis derrière les trois conseillers administratifs sortants, soit Aline Tagliabue pour Veyrier-Ensemble, Jean-Marie Martin pour le Centre et notre conseiller administratif Christian Robert pour le PLR. Nous souhaitons donc que cette unité, dont la qualité du travail et des projets réalisés peuvent être salués sur ces cinq années passées, sera le plus bel argument pour voter à leur reconduction.

Vous découvrirez également dans ce PLR Info et dans les prochaines publications à venir nos différentes actions de terrain et nos projets pour la législature 2025 à 2030. D'ici-là, nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année et une nouvelle année positive.

Florian Barro • membre du comité du PLR Veyrier et conseiller municipal



Densification zone 5: divergence entre les souhaits du canton et les attentes de la commune

Monsieur Antonio Hodgers, magistrat chargé du département du territoire (DT), lors d'un entretien figurant dans une édition de la Tribune de Genève de fin septembre, reprenait un mantra souvent répété par les Verts, à savoir que comme la moitié de la zone à bâtir du territoire cantonal est en zone villa et n'abrite que 13% de la population, une densification importante de cette zone est indispensable, ce qui inclurait des déclassements en zone de développement. Dès lors les propriétaires de villas sont présentés comme des privilégiés, avec toute l'ambiguïté accompagnant ce terme.

Or depuis 2013, date d'entrée en vigueur de la modification de l'article 59 de la loi sur les constructions et installations diverses (LCI), tout le monde a pu juger du côté destructeur d'une densification sans contrainte. Le PLR veyrite, inquiet de cette évolution a déposé deux motions (en 2016 et 2017) demandant un encadrement de cette densification. Heureusement fin 2019, M. Antonio Hodgers a fort justement décrété un moratoire sur les constructions pour permettre aux communes de mieux encadrer ce développement. Cela a donné lieu à une nouvelle modification de l'art. 59 LCI, fin 2020. Le moratoire levé, la commune a arrêté sa stratégie de densification de la zone 5 dans son plan directeur communal (PDCOM), approuvé dans le délai imparti par le Conseil d'Etat, afin de garder la main sur le devenir des projets et de ne pas abandonner les décisions au seul DT. Bien que cela n'ait pas été compris par certains, c'était primordial pour Veyrier, vu l'importance de sa zone villa. La réalisation du PDCOM est le résultat de plusieurs années de travail et de nombreux allers-retours entre la commune et le canton, échanges par lesquels vos autorités communales ont obtenu le maximum pour préserver la zone villa.

Ainsi dans son PDCOM, la commune a fixé les conditions à une augmentation de l'indice d'utilisation du sol, pierre angulaire de cette densification. Parmi celles-ci, deux sont particulièrement importantes. La première concerne l'utilisation de la surface au sol. Le projet doit garantir qu'au moins le 40% de la parcelle soit en pleine terre (sans construction ni dessus, ni dessous) et que le pourcentage

de surface perméable soit d'au moins 50%. La seconde concerne la hauteur du bâti. Le projet doit s'inscrire dans les gabarits des bâtiments érigés sur les parcelles voisines. Cet élément est primordial vu que le gabarit maximum autorisé en zone 5 est de 10 mètres. Mais la commune ne peut toutefois se référer directement à son plan directeur que pour les dossiers déposés après son acceptation par le Conseil d'Etat, soit depuis mi-2023. Cela explique malheureusement la construction actuelle de bâtiments ne répondant pas aux attentes des autorités communales, compte tenu du fait que leurs autorisations de construire ont été déposées avant mi-2023. Le PDCOM, depuis son entrée en force, nous permet de mieux piloter et limiter la densification.

Cela étant, si nous voulons permettre à nos enfants d'accéder à la propriété, compte tenu des dispositions de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire qui ne permettent pas de déclassements de la zone agricole, il est effectivement nécessaire de densifier cette zone 5. Mais pas de façon accrue», comme on le lit trop souvent, et comme le voudrait l'autorité cantonale, mais avec l'encadrement adéquat pour assurer un équilibre entre l'habitat et les espaces de verdure. Cela est d'autant plus important que le territoire communal n'est pas extensible. Et le sacrifier pour répondre à la pression de la croissance n'est pas une solution pérenne.

Christian ROBERT • Conseiller administratif



Finances communales: défis pour les années à venir

Le Conseil municipal a récemment voté le budget 2025. Malgré un ajustement à la baisse des rentrées fiscales dû à l'acceptation par le peuple d'une diminution de la fiscalité des personnes physiques au niveau cantonal, les comptes pour l'année prochaine sont presque équilibrés. Cela a été possible sans réduire les aides aux plus démunis ni les subventions aux sociétés locales et ceci grâce à une gestion éclairée des deniers publics.

La baisse moyenne de 8.3% approuvée par les Genevois le 24 novembre dernier offre un soulagement bienvenu aux ménages de la classe moyenne. Elle n'a cependant pas qu'un effet sur le portemonnaie de tout un chacun, elle a également un impact sur les finances de Veyrier, entraînant une diminution d'environ 1.775 million des recettes fiscales. Malgré cela, notre Conseil administratif a su faire les arbitrages nécessaires pour ne présenter un budget que légèrement déficitaire.

Ce n'est donc pas dans cette dimension-là qu'il faut voir les défis de demain, mais plutôt dans les investissements importants que la commune va devoir réaliser les années à venir. Il y a évidemment le nouveau quartier des Grands Esserts avec la construction d'une nouvelle école, d'une crèche, de différents locaux pour les sociétés locales et l'administration communale ainsi que les espaces verts, pour un investissement total de 100 millions sur les quatre prochaines années.

En outre, hors Grands Esserts, il est prévu de construire des locaux pour les associations à la place de l'ancienne salle communale, de rénover les écoles de Bois-Gourmand et de Pinchat qui ont un besoin urgent de réfectoires pour la cantine et de locaux pour le parascolaire. Il faudra également investir dans l'isolation ou la reconstruction de divers bâtiments énergivores tels que les vestiaires du Grand-Donzel ou la Maison Rose. A cela vous ajoutez un projet sur la parcelle 5209 (le pâturage derrière l'école du Grand-Salève) sur laquelle le PLR verrait bien, entre autres, une nouvelle crèche pour le village et quelques bureaux pour y attirer des PME et vous arrivez à une enveloppe supplémentaire d'environ 85 millions sur la même période.

Actuellement, Veyrier est, heureusement, une commune peu endettée, mais cette situation changera au cours de

la prochaine législature. Il sera nécessaire d'emprunter environ 150 millions d'ici 2027. Bien que les taux d'intérêt soient actuellement bas, le coût de cette dette pèsera sur les finances communales, compensé, à terme, par les impôts des nouveaux arrivants.

Ces investissements sont néanmoins essentiels pour notre commune. De nombreux parents désespèrent de trouver une place en crèche, les réfectoires pour nos écoliers sont trop petits, peu adaptés et mal équipés et les associations veyrites peinent à trouver des salles de réunion ou de répétition. La construction des Grands Esserts représente une opportunité unique pour repenser les infrastructures de la commune. Certains préfèrent peindre le diable sur la muraille, mais, de notre côté, nous repensons nos axes, planifions de nouvelles lignes de bus, plus rapides et directes, construisons des bandes et pistes cyclables et élargissons nos trottoirs. Les infrastructures ne se limitent pas aux écoles ou aux routes. L'arrivée de 3'000 nouveaux habitants augmentera inévitablement la demande en loisirs. Certains clubs sportifs refusent déjà des membres, faute de place pour s'entraîner. Il faudra donc là également anticiper pour adapter l'offre et les infrastructures.

Vous l'aurez compris, les défis sont nombreux et c'est pourquoi le PLR a décidé de reconduire sa confiance au conseil administratif actuellement en place pour 5 années supplémentaires. On ne change pas une équipe qui gagne, surtout quand on se trouve au milieu du gué.

Cette période charnière nécessite également une gestion sérieuse des deniers publics et le PLR s'est souvent trouvé seul à questionner certaines dépenses ou remettre en question certains engagements. C'est pourquoi nous comptons continuer à jouer notre rôle en étant une force de proposition au Conseil municipal. Nous comptons sur vous et vos voix!

Yves MONNAT • Chef de groupe au Conseil municipal





Christophe Buchwalder



Alain Pautex



Marianne Cherbuliez



Mohamed Ali



Claude-France Matthey



Christian Robert



Yves Monnat



Sandrine Bernheim-von Roth



Florian Barro



Cédric Zufferey



Méлина Barras Cave



Bernard Hirschel



Charles de Cerjat



Kathia Leger-Walravens

Notre programme pour la législature s'articule autour de quatre thèmes principaux:

1. La gestion éclairée des deniers publics avec une fiscalité plus favorable.
2. La sécurité et le respect du «Vivre Ensemble».
3. L'accompagnement des propriétaires vers une transition énergétique plus durable.
4. La mobilité sous toutes ses formes: douce, individuelle ou en commun.

Ces thèmes sont d'une importance capitale pour notre commune et ses habitants. Nous aurons l'occasion de vous les présenter plus en détail tout au long de la campagne, notamment lors de notre soirée électorale qui aura lieu le **18 février 2025**. Merci de réserver cette date dans vos agendas.

PLR

Les Libéraux-Radicaux Veyrier

Nos valeurs: liberté, responsabilité, solidarité, égalité des droits et des devoirs.

Adhésion/contact: Yves Monnat, info@plrveyrier.ch
www.associations-plrge.ch/les-associations/veyrier

Plr de Veyrier